

Objet : note de synthèse

Titre de la note de synthèse : l'acte d'énonciation

Nombre de mots : 1251

Lecteur : un chercheur qui doit intervenir lors d'un colloque

Références bibliographiques :

Barthes, R. (2005 (1ère éd. 1970)). *L'empire des signes*. Paris : Ed. du Seuil, pp. 15-20.

Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*, T.1 & 2. Paris : Gallimard, pp. 79-88.

Jakobson, R. (1973). *Essais de linguistique générale, Rapports internes et externes du langage*, T.2. Paris : Les éditions de Minuit, à partir des pages 77-90.

Meillet, A. (1952 (1936)). *Linguistique historique et Linguistique générale*, T.2. Paris : Klincksieck, pp. 1-8.

Note de synthèse rédigée par : HAJJI Fatima Ezzahra

Introduction

Contrairement à la conception saussurienne (1916) qui stipule, jusqu'aux années 50, que la linguistique a comme objet l'étude de la langue en tant que système. Cette conception de la langue a pris un autre tournant, à la fin des années 50 et au début des années 60, grâce aux nombreux linguistes qui ont envisagé la nécessité d'ouvrir la linguistique à l'emploi de la langue, de la parole ou encore du discours. Les travaux de quatre linguistes ont constitué le point départ des recherches sur le discours voire de la langue mise en action par des usagers, en l'occurrence :

1. E. Benveniste (1966),
2. R. Barthes (1970),
3. A. Meillet (1936)
4. R. Jakobson (1973).

I. Qu'est-ce que l'énonciation ?

Contrairement aux animaux qui émettent des sons variés à des fins variées (manifeste un désir, se plaindre, appeler, etc.), les êtres humains s'expriment en employant des mots, ce qui rend le langage humain nettement plus différencié que le langage animal (Meillet, 1936). Cette manifestation de la parole par un usager est nommée l'énonciation.

1. Énonciation : essai de définition

Benveniste (1966) considère que toute énonciation est une allocution qui postule un allocutaire et s'appuie ainsi sur la nécessité de ne pas confondre l'énonciation (acte d'énonciation) et l'énoncé (résultat de l'acte d'énonciation voire le produit de cet acte). Ainsi, l'énonciateur utilise la langue comme un instrument au service de la parole pour transmettre son message. Pour le linguiste, l'énonciation est un acte individuel où le sujet s'approprie la langue à des fins communicationnelles. Par ailleurs, Benveniste énumère trois aspects pour étudier l'acte de produire l'énoncé en l'occurrence :

- la réalisation vocale de la langue,
- la conversion individuelle de la langue en discours
- la sémantisation de la langue qui se réfère aux séquences de signes produites en contexte.

En effet, le locuteur qui effectue un acte d'énonciation s'engage dans une triple relation à savoir sa relation avec la langue, sa relation avec son interlocuteur et sa relation au monde voire aux états de choses.

D'un point de vue phonologique, la réalisation vocale des sons d'une langue donnée diffère de tous les autres phénomènes audibles car chaque son étudié isolément repose sur une opposition (marqué/non-marqué). Dans cette perspective, Jakobson (1973) traite l'importance des traits

distinctifs qui permettent à un auditeur de distinguer les sons, qui au niveau de la prononciation, sont proches. Les traits distinctifs permettent de décrire positivement ou négativement tous les sons d'une langue. À ce niveau, les sons d'une langue sont représentés par des colonnes de spécification de traits dans une matrice phonologique. De ce fait, l'unité de base devient le trait distinctif. Ces traits sont conçus pour décrire les sons des langues et leurs systèmes qui représentent les possibilités articulatoires et auditives chez les sujets.

2. Le rôle du contexte dans un acte d'énonciation

Benveniste (1966), Meillet (1936) et Jakobson (1973) insistent sur la notion du contexte qui détermine la signification des différents énoncés. En d'autres termes, l'étude des énoncés nécessite la prise en compte des réalités déterminées par leurs conditions contextuelles de production. Dans cette optique, les linguistes en question accordent une importance primordiale à la notion de la déixis du langage (je, ici, maintenant) qui est l'un des manières de conférer un référent à une séquence linguistique ; la valeur référentielle des indices personnels et des indices spatio-temporels varie d'une situation d'énonciation à une autre car elle dépend du contexte. En d'autres mots, un énoncé proféré par un sujet donné dans un lieu X et dans un temps Y ne peut être interprété qu'en lien avec ce contexte. Dans le cas inverse, l'énoncé perd son sens de base car la valeur référentielle n'est plus la même.

II. La structure d'un acte d'énonciation

Pour Meillet, parler d'énoncé n'est pas un synonyme de phrase qui est, dans le sens formel, constituée d'un sujet et un prédicat (verbe). Nous parlons de phrase lorsque le locuteur profère quelque chose dans une langue donnée : une phrase à terme unique. Tel que le cas des enfants (de 8 à 13 mois) qui commence à parler par des mots répétés ou isolés. La phrase à terme unique est souvent utilisée pour imposer certains ordres dans le domaine militaire à titre d'exemple : en avant ! Demi-tour !, etc. Pour Meillet, le contexte où se trouve les interlocuteurs suffit pour déterminer le sens du prédicat. Le ton de l'énoncé aussi détermine s'il s'agissait d'une urgence, d'une demande, d'un appel, etc. En effet, l'intonation joue un rôle primordial pour interpréter un énoncé constitué d'un *oui* ou d'un *non*. Leurs valeurs varient selon le ton et le contexte de l'acte d'énonciation.

Barthes (1970) et Meillet (1936), distinguent deux espèces de mots : le verbe et le nom. Cette distinction diffère d'une langue à une autre. Elle est beaucoup moins marquée dans des langues où les mots sont invariables comme le chinois et l'annamite. Or, la distinction est nettement marquée dans les langues où la flexion est plus compliquée comme les anciennes langues indo-européennes.

1. Cas des noms

Meillet affirme que dans certaines langues la phrase nominale ne contient aucun élément

verbal : cas du russe. Or, dans des langues comme le latin et le français une phrase nominal peut contenir un élément verbal qui n'a aucun sens en lui-même : le verbe « être » en l'occurrence.

D'après Meillet, préférer *silence* (phrase nominale) ou *tu dors* (phrase verbale) sont tous les deux des prédicats. Car même avec la présence d'un pronom personnel qui *a priori* joue la fonction du sujet. Pour Meillet, les pronoms n'ont pas d'existence autonome et sont vides sémantiquement. Par ailleurs, l'énonciation du sujet attribut au nom une nouvelle qualification.

2. Cas des verbes

D'après Barthes, la complexité des enclitiques et la prolifération des suffixes fonctionnels en japonais présupposent que le sujet s'avance dans l'énonciation en faisant appel à des reprises, des précautions, des retards et des insistances qui rendent le sujet vide de parole. Dans ce cas, le sujet n'est plus considéré comme le noyau qui oriente des phrases. Ainsi, le japonais distingue l'animé de l'inanimé des couples d'oppositions fondamentales notamment au niveau du verbe être qui est affecté par la marque de l'inanimé.

Conclusion

Les articles étudiés traitent le phénomène de l'acte d'énonciation. Lors d'un acte d'énonciation, l'énonciateur s'engage dans une triple relation : sa relation avec la langue, sa relation avec son interlocuteur et sa relation au monde. Un énoncé n'est absolument pas synonyme de phrase (sujet/verbe/complément). Un énoncé est tout ce qui est proféré par des sujets. Ces énoncés peuvent être des phrases nominales ou des phrases verbales. La distinction entre les deux dépend des langues : les langues où la flexion verbale est compliquée la distinction entre le non et verbe est pertinente (cas des anciennes langues indo-européennes). Or, dans les langues où les mots sont invariables la distinction est moins marquée (cas du chinois et l'annamite).